

Vivre à Soisy

Le Magazine des Soiséens



Juillet & Août 2012 - N°24



Soisy, la vie - P.6
"Cœur de Soisy" :
Point d'étape.

Dossier : "Cœur de Soisy"

Point d'étape.



Près de 400 Soiséens étaient présents pour la réunion publique "Cœur de Soisy" & "Internet très haut débit"

Le 24 mai dernier, la Municipalité a proposé aux Soiséens de faire un point d'étape sur deux grands dossiers concernant notre commune : le projet "Cœur de Soisy" et le dossier "Internet très haut débit". Près de 400 personnes ont répondu à l'invitation.

Le projet "Cœur de Soisy"

Dans la première partie de réunion, Jean-Baptiste Rousseau, Maire de Soisy, accompagné des techniciens du Bureau d'études Diagram et de la Société d'Etudes de Techniques Urbaines (SETU), a évoqué, entre autres, l'offre de stationnement et le phasage prévisionnel des travaux du "Cœur de Soisy".

Une offre de stationnement développée

Si le projet "Cœur de Soisy" a vocation, en priorité, à réhabiliter les réseaux d'assainissement et à remettre en état la voirie, il conduira aussi à une réorganisation et à un développement de l'offre de stationnement permettant, en autres, un meilleur accès aux commerces.

Ainsi de nouvelles poches de stationnements seront créées avec :

- 21 places le long de la nouvelle Mairie,
- 40 places à l'entrée du parc de l'ADAPT,
- 120 places dans le parc de l'ADAPT destinées à l'hôtel d'entreprises qui

doit y être créé,

- 20 places dans le parc du Restaurant des Anciens qui doivent compenser la suppression des 20 places de stationnement réservées aujourd'hui aux commerçants, devant le château de l'ADAPT.

Par ailleurs le stationnement sera réorganisé avec des places proposées des deux côtés de la voie dans la dernière partie de la rue Notre Dame (place de l'église) et dans la rue Galignani.

Dans la rue des Francs Bourgeois, le stationnement sera mieux réparti pour permettre une meilleure circulation des piétons et des voitures.

Soisy, la vie

Un phasage et un calendrier des travaux destinés à limiter les nuisances liées au chantier.

Le diagnostic réalisé, il y a quelques mois, dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur des eaux pluviales a mis en évidence le très mauvais état du réseau d'eaux pluviales en centre ville et la nécessité de le remplacer notamment dans les rues des Francs Bourgeois, du Grand Veneur, Galignani, et dans la dernière partie de la rue Notre Dame.

Ces travaux s'ajoutent aux travaux déjà prévus sur le réseaux d'assainissement dans ces mêmes rues.

Pour maintenir, à chaque étape, une offre de stationnement suffisante, permettre l'accès aux commerces et limiter les nuisances liées aux chantiers, les travaux du cœur de ville seront phasés :

Phase 1 : Av. et allée Chevalier (en cours)

Phase 2 : Rue Notre Dame (av. fin 2012)

Phase 2 bis : Rue du Grand Veneur

Phase 3 : Rue de l'Eglise

Phase 4 : Le parking et les abords du château de l'ADAPT

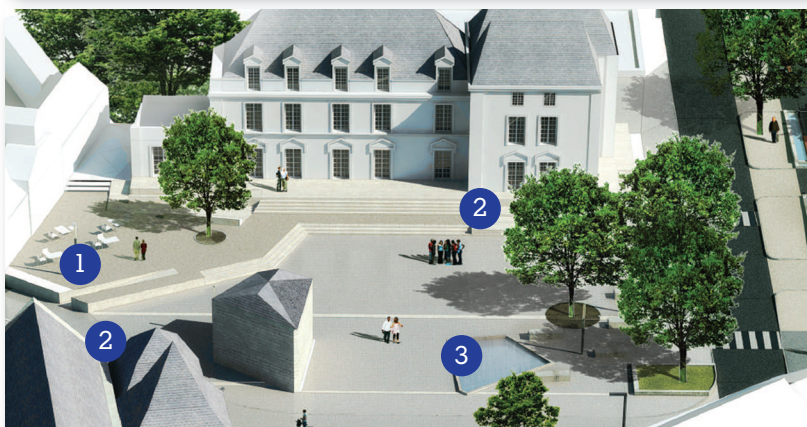
Phase 5 : Rue Galignani

Phase 6 : Rue des Francs Bourgeois (pas avant 2014/2015).

À chaque étape du projet, les riverains concernés seront réunis au moins à deux reprises pour d'une part, donner leur avis sur les aménagements de voirie (sortie de garage, passages pour piétons...) et d'autre part, pour qu'ils puissent être informés de l'organisation et des contraintes du chantier avant le début des travaux.

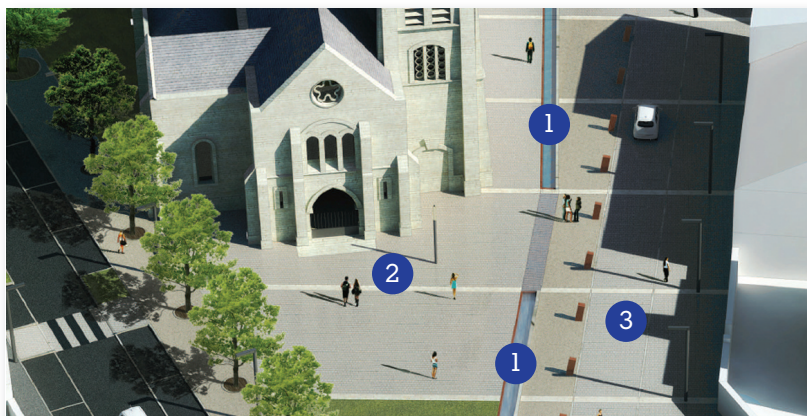
Le calendrier du projet (notamment à partir de la phase 3) est aussi conditionné par le calendrier des financements attendus (subventions de l'Etat, de la Région, du Département et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie).

Retrouver un dossier complet concernant le "Cœur de Soisy et la réunion du 24 mai 2012" sur www.soisysurseine.fr (rubrique "Grands dossiers").



Le parvis de la future Mairie :

1 - Une terrasse de restaurant agréable et conviviale - 2 - Deux rampes d'accès pour les personnes à mobilité réduite - 3 - Un bassin intégré au circuit des eaux des sources, du parc du Grand Veneur jusqu'à la Seine.



Le parvis de l'Eglise Notre Dame :

1 - Des noues ouvertes conduisent les eaux de sources à la Seine - 2 - Les pavés existants autour de l'église sont conservés - 3 - La rue de l'Eglise devient une "Zone de rencontre" limitée à 20 km/h, où piétons et vélos sont prioritaires.